

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 22 janvier 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Niot Jean-Marc, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Stoffel Claude, Biraud Alain, Bouyer Nadia

Absents excusés : Hauwaert Gaëlle, Albert Nicolas, Pignoux Cécile

Absents : Christian Nicolas, Machy Didier

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Objet : **Construction maison d'habitation à usage locatif – demande de subvention DETR et DSIL**

2024/666-721

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu la délibération du 18 décembre 2023 adoptant le projet avec un plan de financement estimatif ainsi que le choix du maître d'œuvre,

Vu le dépôt du permis de construire en date du 22 décembre 2023

Madame le Maire expose que le projet de construction d'une maison d'habitation à usage locatif et dont le coût prévisionnel s'élève à 238 140 € HT soit 285 768.00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

LIBELLE	EUROS HT	EUROS
Travaux	209 000,00	211 000,00
Honoraires Bureau études AG	25 000,00	30 000,00
Contrôle APAVE + SPS	4 140,00	4 968,00
TOTAL	238 140,00	285 768,00
TVA	47 628,00	
DETR	95 256,00	95 256,00
DSIL	71 442,00	71 442,00
Prêt bancaire	100 000.00	100 000.00
AUTOFINANCEMENT	19 070.00	19 070.00

Pas de récupération du FCTVA pour ce projet.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Début des travaux : mai 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de de construction d'une maison d'habitation à usage locatif
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Nathalie Léoment
Secrétaire de séance



Annette Machet
Maire

